

MEDIATOR LES PRESCRIPTEURS SONT-ILS RESPONSABLES ?

« Les médecins étaient mal informés »

Après avoir été auditionné à l'Assemblée nationale dans le cadre de la mission d'information parlementaire sur le Mediator, le docteur réunionnais Philippe de Chazournes, correspondant de la Haute autorité de santé, revient sur le positionnement délicat des médecins généralistes soumis à une certaine désinformation du fait des pressions de l'industrie pharmaceutique.

Dénoncer les conflits d'intérêts et les pressions de l'industrie pharmaceutique revient-il à dénigrer la profession de médecin généraliste ? C'est ce que laissait supposer la sèche réplique que fit Jean-Pierre Door, député du Loiret et rapporteur de la mission d'information parlementaire sur le Mediator et la pharmacovigilance, au médecin dionysien Philippe de Chazournes qui venait d'être auditionné le 28 avril dernier. Il lui reprochait de renvoyer l'image d'une « fonctionnarisation de la médecine au mauvais sens du terme » dans laquelle il ne se reconnaissait pas. Philippe de Chazournes, président de Medocéan, association de formation et de développement de la qualité, de l'évaluation et de la recherche en santé de l'océan Indien, intervenait en tant que correspondant de la Haute autorité de santé (HAS) à La Réunion, et avait alors dénoncé les conflits d'intérêts qui minent, selon lui, l'objectivité des recommandations médicales des autorités sanitaires. Il avait parlé de médecins livrés aux pressions des laboratoires pharmaceutiques qui financent séminaires et formations, qui sponsorisent les annuaires professionnels et font la pub de leurs produits jusqu'à l'intérieur des logiciels fournis aux praticiens.

Le Mediator, antidiabétique massivement prescrit pour maigrir, et interdit à la vente depuis novembre 2009 en raison des risques de valvulopathie qu'il

présente, n'est, à ses yeux, « qu'un épiphénomène » par rapport à l'ensemble des traitements vantés par l'industrie pharmaceutique mais dont les effets néfastes l'emportent sur les effets bénéfiques. Il n'empêche que l'ampleur de l'affaire Mediator — on dénombre de 500 à 2 000 morts — et sa médiatisation vont marquer durablement l'histoire de la médecine. « Il y aura un avant et un après Mediator quant à la façon d'évaluer les médicaments », prédit le docteur de Chazournes. Entretien :

« Du pipi de chat »

— Pensez-vous, comme Jean-Pierre Door vous le reprochait à l'Assemblée nationale, que le métier de médecin a perdu de sa noblesse ?

— Hélas oui, c'est une évidence et c'est vrai pour toutes les professions, de l'enseignant au prêtre. Mais ce n'est pas définitif, le respect reviendra peut-être un jour si nous changeons nos pratiques. Les gens qui comme Philippe Foucras (1), Irène Frachon (2) ou moi lancent des alertes sur le système de santé ne sont pas aimés. Mais ils sont désormais entendus comme le prouve la décision de la Haute autorité de santé de retirer deux de ses recommandations sur le diabète et Alzheimer parce qu'il y avait eu des conflits d'intérêts majeurs



Philippe de Chazournes. (Photo : Raymond Wae Tion)

dans ces études.

— Vous dénoncez les liens que l'industrie pharmaceutique entretient avec les experts chargés de faire des recommandations aux médecins mais existe-t-il des pressions plus directes encore de l'industrie sur les médecins prescripteurs ?

— Les médecins ont bon fond, ils demandent des informations valides mais, à leur insu, ils sont mal informés. Le Point révélait la semaine dernière que les visiteurs médicaux des laboratoires Servier appuyaient leur argumentation sur une « effarante boîte à mensonge ». Il ne faut pas se tromper de coupable, ce ne sont ni les prescripteurs, ni les visiteurs médicaux qui ne font que lire ce qu'on leur dit de lire.

Le coupable est Servier.

— Les médecins ne pourraient-ils pas faire l'effort d'aller chercher une information objective ?

— Le fait est que beaucoup n'ont pas d'autres informations que celles livrées par les visiteurs médicaux. Tous les soirs, il y a des séminaires à l'intention des médecins, c'est une heure de topo et deux heures de repas. Ceux qui prennent la parole sont les mêmes que ceux qui ont vanté le Mediator. Moi, cela fait dix ans que je n'y vais plus et que je refuse les visiteurs médicaux,

tout comme je refuse tout financement pour un voyage ou un congrès médical. Si nous étions 100% à refuser les visiteurs médicaux, nous n'en serions pas là. Il existe des revues indépendantes comme « Prescrire » mais encore faut-il prendre le temps de les consulter.

— Avez-vous vous-même prescrit du Mediator ?

— Au début des années 2000, j'ai dû en prescrire une dizaine de fois et c'est tout. Je me souviens très bien d'une intervention de Gérard Slama, un grand pont de l'Hôtel Dieu, qui lors d'un séminaire avait déclaré que « le Mediator, c'est du pipi de chat ».

— Pensez-vous qu'il y ait eu une surprescription à La Réunion.

— Je ne saurais le dire. Je sais seulement que, comme en France, il y a eu beaucoup de prescriptions hors AMM (autorisation de mise sur le marché), c'est-à-dire qu'il était prescrit pour des maladies autres que celles indiquées dans la notice. C'est une pratique hélas courante que l'on retrouve ici dans le cas du Méthotrexate prescrit pour des malades du chikungunya alors qu'il est indiqué pour le traitement des rhumatismes. J'estime que quand on n'est pas protégé par une AMM, on ne

devrait pas prescrire.

— Est-il admissible que certains médecins soient réticents à délivrer le dossier médical de leurs patients qui veulent déposer plainte dans l'affaire du Mediator ?

— Non ce n'est pas normal. Mais les médecins ont peur que la plainte se retourne contre eux alors qu'il est évident que, s'ils avaient été informés des risques du Mediator, ils ne l'auraient pas prescrit.

Mais faire de la rétention d'information ne peut que les rendre encore plus suspects. Le fait est que de moins en moins de diplômés veulent devenir médecin libéral car c'est trop risqué à cause de la multiplication des plaintes. C'est pourquoi il est urgent de retrouver confiance en les autorités sanitaires. Et c'est aussi pourquoi un syndicat de médecins vient de déposer plainte contre l'Afssaps dans l'affaire du Mediator : pour protéger la profession.

Entretien : Franck CELLIER

(1) Philippe Foucras est président de Formindep (pour une formation et une information médicales indépendantes).

(2) Irène Frachon, pneumologue, a lancé l'alerte sur les dangers du Mediator. Elle est l'auteur du livre : « Mediator 150MG, Combien de mort? ».

Médiator et autres scandales

En plus de l'affaire du Mediator, le docteur Philippe de Chazournes a consacré beaucoup de son temps à dénoncer d'autres cas de « désinformation » des malades. Il s'oppose par exemple à la généralisation du dépistage du cancer de la prostate qui selon lui n'apporte aucune garantie d'une baisse de la mortalité. À l'occasion d'une campagne nationale orchestrée par l'Association française d'urologie et visant les hommes à partir de 50 ans, l'Union régionale des médecins libéraux dont il était le secrétaire général, avait alors écrit à l'ensemble des médecins de l'île que « ni l'épidémiologie de cette affection, ni son évolution naturelle, ni les outils de dépistage proposés (toucher rectal et dosage sanguin des antigènes spécifiques prostatiques (PSA), ni l'efficacité des traitements sur la mortalité de ce cancer ne

permettent de recommander à ce jour son dépistage systématique. Pire : des arguments scientifiques forts et concordants poussent à le déconseiller ».

Autre cheval de bataille : le vaccin du col de l'utérus. Là encore Medocéan et l'URML s'étaient élevés contre des campagnes publicitaires et culpabilisantes vis-à-vis des jeunes femmes. « Ce vaccin avait été mis sur le marché à un prix élevé alors qu'il n'avait pas fait la preuve de son efficacité. En plus, il risquait de provoquer une certaine désaffection pour les frottis de la part des personnes déjà vaccinées et se croyant alors protégées ». Le docteur de Chazournes avait également été à la pointe de la critique contre la campagne nationale de vaccination contre la grippe H1N1, les faits ont d'ailleurs conforté par

la suite le caractère coûteux, démesuré voire déraisonnable de cette campagne.

Au-delà de ces cas, le médecin dionysien prévient qu'« il y aura d'autres scandales médicaux après le Mediator » : « Le diabète et la maladie d'Alzheimer représentent d'énormes marchés. On voit déjà l'arrivée de médicaments comme l'Actos réservés aux diabétiques en surcharge pondérale. Certaines études montrent qu'il peut donner le cancer de la vessie. Sa présence sur le marché met en grande difficulté les prescripteurs. En tout cas, moi, je n'en prescris jamais. De même, l'industrie pharmaceutique va privilégier le traitement de la maladie d'Alzheimer par des médicaments comme les anticholinestériques alors qu'il faudrait mettre l'accent sur l'accompagnement social des victimes ».

En bref

■ **Une plainte des médecins.** Craignant que des médecins soient la cible de poursuites individuelles de malades qui se sont vus prescrire du Mediator, la Fédération des médecins de France (FMF) a décidé de déposer plainte contre l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) devant le tribunal administratif pour « manquement à l'obligation d'information » et « faute ». « L'agence n'a pas joué son rôle d'information et elle a commis une faute en laissant ce médicament sur le marché », a expliqué Jean-Paul Hamon, président de la FMF.

■ **Prudence de la Haute autorité de santé.** La Haute autorité de santé, organisme public indépendant d'expertise scientifique, sensible au débat sur les conflits d'intérêt soulevé par l'affaire du Mediator, vient de retirer deux de ses recommandations sur le diabète de type 2 et sur la maladie

d'Alzheimer car des suspicions pèsent sur des liens qu'auraient certains experts, impliqués dans ces recommandations, avec l'industrie pharmaceutique. Des liens qui n'auraient pas été portés à la connaissance du public. La recommandation Alzheimer était même mise en cause dans une procédure au Conseil d'État. « L'affaire Mediator a marqué un tournant dans le paysage sanitaire français et impose à tous de renforcer les efforts de transparence et de gestion des conflits d'intérêts. La Haute autorité de santé souhaite marquer son engagement dans ce sens auprès des Français et prend aujourd'hui des mesures fortes pour lever le doute sur la solidité scientifique et l'indépendance de ses travaux », déclare la HAS dans un communiqué du 20 mai dernier.

■ **L'acceptation des médecins réunionnais.** Au niveau national, le conseil de l'ordre

des médecins a rappelé au début du mois qu'un praticien ne peut légitimement pas refuser de communiquer son dossier médical à un patient. Si quelques refus de médecins ont inquiété les premiers plaignants réunionnais contre les laboratoires Servier, aujourd'hui la présidente du Collectif Mediator Réunion, Chantal Ethève semble apaisée. « Je n'ai plus de remontée de réticences de la part des médecins pour donner les certificats médicaux aux malades depuis que j'ai rencontré l'Union des médecins qui nous a apporté dès le début son soutien et qui a demandé aux médecins de faciliter nos démarches », déclare-t-elle. Selon les chiffres de l'assurance maladie, 6 800 Réunionnais se sont vus prescrire du Mediator en 2007, 5 200 en 2008 et 4 300 en 2009, soit un taux de prescription particulièrement élevé mais qui reste en rapport avec la prévalence du diabète à La Réunion.

Venez rencontrer les professionnels de L'AFPAR

AU CARREFOUR DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le 26 mai de 9h à 15h à SAINT-PAUL (front de mer)

www.afpar.com N°Azur 0 810 800 810

Spécial dating : Appel à candidatures !

Vous rêvez de devenir Assistant(e) Commercial(e) ou Assistant(e) de direction ?

Venez avec votre CV et votre lettre de motivation et soyez les premier(ères) à intégrer la formation

Sur niveau BAC et à partir de 2 ans d'expérience (bon niveau d'anglais exigé)

